

FUSION DES REGIONS : CARCA SONNE, ET LA REGIONALISATION PASSE !

Toulouse, le 11 décembre 2015

À la DGFIP, les services impactés directement par la fusion des régions sont : **la paierie régionale, le contrôle budgétaire en région (CBR)**, la mission d'expertise économique et financière (MEEF) et la politique immobilière de l'État.

Retrouvez notre déclaration liminaire sur le site internet :

<http://www.resoo.com/cgt31-impots-tresor/cgi-bin/resoopage.pl?1353>

Extrait :

« **Pour vous rendre à la Paierie Régionale de Montpellier**, depuis le CFP de Montmorency, vous traversez le quartier Antigone. Vous pouvez alors apercevoir une reproduction de la sculpture représentant la Victoire de Samothrace.

De manière simpliste, cette œuvre pourrait représenter la réforme territoriale.

Elle n'a ni queue, ni tête. Ou mieux ! A la lecture des documents, les bras nous en sont tombés. En poussant l'analogie, nous y voyons plus clair. La Victoire de Samothrace est nimbée de mystère. On sait que cette statue en marbre d'une femme ailée posée sur la proue d'un navire, considérée comme l'une des expressions les plus achevées de la sculpture hellénistique et datée du II^{ème} siècle avant J.-C., représente Niké, la déesse de la victoire. **Son nom sonne quelque part comme une allégorie de la réforme territoriale.** »



Conditions de travail, Droits et garanties des personnels de Montpellier et de Toulouse

Priorités :

A la DGFIP, **aucune priorité pour suivre sa mission n'est possible à l'extérieur d'un département !**

A l'interrogation des organisations syndicales, le représentant du préfet a confirmé que des fonds interministériels avaient été prévus et que la DGFIP devrait peut-être ajuster ces règles (notamment cette priorité).

Les personnels de Montpellier qui verront leurs services disparaître bénéficieront d'une garantie à la commune. Ils seront prioritaires pour obtenir les postes vacants de Montpellier soit en gestion publique pour ceux de la paierie soit en direction pour ceux du CBR ou de la MEEF.

Cependant, tous ne pourront peut-être pas obtenir leur premier choix !!

Aucune priorité de maintien à la commune n'est possible pour les personnels des services de Toulouse (accueillant) qui ne souhaiteraient pas rester dans un service plus important qui déménagera et dont la compétence s'élargit.



Indemnitaires :

Là aussi, alors que les circulaires annoncent des primes de restructurations, les directions sont volontairement restées très flous sur le sujet !

Risques Psychosociaux :

La CGT Finances Publiques a largement insisté sur les risques psychosociaux liés aux mobilités fonctionnelles ou géographiques de l'ensemble des personnels subissant ces fusions ou autres restructurations.

En effet, les personnels de Montpellier voient les missions sur lesquelles ils se sont investis partir à regret. Nous avons demandé la plus grande attention pour l'ensemble des collègues tant au moment de ces changements de services que dans leur quotidien professionnel.

Les services de Toulouse vont également être fortement impactés :

- du 1^{er} janvier au 31 août, avec l'arrivée de nouvelles charges et en partageant leurs missions avec des collègues à 200 km ;
- puis à compter du 1^{er} septembre, avec l'arrivée de nouveaux collègues et des déménagements des services.



Devant l'inquiétude de la CGT relative à l'accompagnement psychologique des collègues impactés par la réforme, le DRFiP 34 affirme que les agents seront pris en charge dans le dispositif de veille des risques psychosociaux ! Comment ? Quand ? Où ? **Aucune réponse précise.**

Les agents qui le souhaitent auront la possibilité d'être détachés dans les services de direction. Oups ! **La DRFiP 31 aurait-elle soufflé quelques contournements des règles de gestion à son homologue de Montpellier ?**

La Paierie régionale

Au 1^{er} janvier 2016, Toulouse est le siège financier provisoire de la nouvelle région en attendant une décision d'implantation définitive au 1^{er} juillet 2016.

Il y aura UN seul comptable et UN seul ordonnateur. En revanche, deux directions des affaires financières coexisteront car la nouvelle région mettra au moins deux années pour s'organiser ! Les dépenses seront donc traitées en deux flux distincts : l'un à Toulouse, l'autre à Montpellier jusqu'au 31 août 2016.

Entre le 1^{er} janvier et le 31 août, l'équipe de renfort ne sera affectée que si le payeur en fait la demande, et compte tenu des locaux actuels, ils pourront être amenés à exercer les missions de la paierie sur d'autres lieux.

Pour le mouvement du 1^{er} septembre, M Marzin (DRFiP de la Haute-Garonne) va appeler l'attention de la centrale sur la situation de la RAN de Toulouse. La réussite de cette fusion étant en tête de sa lettre de mission, il priorisera les affectations à la Paierie Régionale au détriment des autres services.



Montpellier fera le contrôle a posteriori de toutes les paies y compris celles de Toulouse.

Concernant le problème des cessions oppositions, le sujet avance sur le plan technique. Les données informatiques semblent pouvoir être reprises dans leur ensemble. Les quelques incertitudes restantes sur les cessions sont suivies de près par le DRFiP 31 qui a prévu et conçu **un plan B !**

La CGT a porté les revendications des personnels, même les plus techniques (émargements des paies, cotisations sociales...). La direction a donc annoncé une réunion avant les vacances de Noël pour aborder l'organisation du travail. Cependant, **il aura fallu l'insistance de la CGT pour que la direction daigne organiser une réunion avec l'ensemble des agents des deux paieries avant la fin de l'année.**

La dématérialisation n'est pas pour demain car elle réclame un système informatique unifié. Il n'est donc pas question de scanner les pièces justificatives qui seront transmises par courrier.

Les locaux actuels de la paierie régionale de Toulouse trop exigus ne permettent pas d'accueillir des agents supplémentaires. Une solution de relogement est étudiée par la région dans ses locaux (pas forcément à l'hôtel de région). La direction de Toulouse, après avoir envisagé de vendre le bâtiment de la rue Roquelaine, garde aussi dans sa manche l'idée d'y loger la paierie. Dans ce cas-là, l'accueil du public sera supprimé. **Nouvelle offre d'accueil : après le guichet virtuel voici le guichet fantôme !**

La DRFiP 34 s'est engagée à prendre en charge le déménagement de la paierie. Les déménageurs prendront contact avec le service dès le mois d'août pour les modalités pratiques de déménagement !!!!

La CGT s'interroge sur l'affectation d'un Idiv CN en renfort à la paierie de Montpellier alors qu'il existe deux vacances d'emploi (B et C). Oh ! Surprise ! La DRFiP 34 offre un poste sur mesure pour un cadre supérieur dont la trésorerie ferme et s'engage à combler les deux vacances d'emplois par des renforts !

À compter du 1^{er} septembre 2016, la DRFiP 34 économisera 30 000 €/an, soit le montant du loyer de la paierie actuelle.

Le Contrôle Budgétaire en Région (CBR)

Missions :

Au vu des questions posées par les élus CGT Finances Publiques, le Contrôleur budgétaire Régional, M Alarçon a apporté les réponses suivantes sur sa stratégie à venir :

– Au 1^{er} janvier 2016, 37 BOP transférés du CBR de Montpellier à Toulouse : peu ou pas d'impact / fusion des BOP / 1 agent en surnombre au CBR de Toulouse.

– Au 1^{er} avril 2016, le transfert de 5 établissements publics du CBR de Montpellier vers le CBR de Toulouse n'est pas acté. Un point d'étape au 31 mars 2016 permettra de faire un bilan du 1^{er} trimestre au CBR de Toulouse sur la charge de travail après le pic d'activité des mois de février et mars 2016.

Attention, les collègues du CBR de Montpellier pourraient rester en poste jusqu'au 31 août si le contrôleur le juge nécessaire !!

– Du 1^{er} janvier au 31 août 2016, l'équipe CBR de Montpellier assurera sa participation au « pré Conseil d'Administration (CA) » des établissements publics et au CA. Les « pré CA » seront prioritaires (avis écrit très important pour l'établissement public).

– Au 1^{er} septembre 2016, totalité des opérations du CBR Montpellier transférées au CBR Toulouse.



Pour accompagner cette organisation, des délégations de gestion et des règles de suppléance entre les 2 CBR vont être mises en place. Le Contrôleur Budgétaire Régional déterminera les priorités, entre autre, sur le visa préalable des charges de personnels pour l'ARS (contrôle a posteriori ou pas).

En conclusion, en fonction du volume des charges, le travail entre les 2 CBR sera ajusté au fur et à mesure. Une redistribution de la bannette de travail par délégation sera réaffectée à Montpellier si besoin.

Emplois et affectations:

– **CBR de Toulouse** : arrivée éventuelle de 2A, 3B. Le DRFiP du 31 va intervenir en Centrale pour obtenir les postes transférés dans le cadre de la fusion des régions. **Sa priorité d'affectation sera pour la paierie régionale.**

– **CBR de Montpellier** : 1A et 3B affectés Direction. Pour le 1^{er} septembre 2016, ils seront prioritaires sur les postes vacants en Direction. Ils n'auront pas de priorité pour un changement de mission structure (exemple : gestion des comptes publics).

Immobilier :

– **CBR Toulouse** : mécano sur la place occitane. La CGT a demandé quels étaient les travaux prévus Place Occitane en rappelant que ce bâtiment était déjà bien rempli. Le Contrôleur semble dire que l'accueil des nouveaux collègues peut se faire dans les locaux actuels.

– **CBR Montpellier** : réflexion en cours sur les locaux disponibles pour transférer des services de direction. La CGT a demandé comment la direction locale pensait réutiliser les bureaux libérés par le CBR et la MEEF dans le bâtiment MONTMORENCY. Le directeur a répondu que ces locaux seraient peut-être utilisés pour reloger des services de direction actuellement sur un autre site. Les collègues devraient être informés au 1^{er} trimestre 2016.

MEEF et Politique Immobilière de l'Etat

Ces questions n'ont pu être abordées. Les directeurs étaient pressés de rentrer chez eux !!! Avec l'élargissement du champ d'intervention de la politique immobilière de l'Etat et le CBR, le DRFiP 31 annonce qu'il va falloir prévoir un redimensionnement de l'enveloppe des frais de déplacement dans la construction du budget 2016.

Dans le contexte actuel d'économies budgétaires, d'où sortiront les fonds pour financer cette réforme ?



La CGT Finances Publiques a voté CONTRE cette réforme (comme l'ensemble des organisations syndicales), pour les raisons suivantes :

- cette fusion n'a que pour seul objectif des diminutions d'emplois publics en éloignant toujours plus les services publics des citoyens ;
- ce comité technique qui valide des transferts d'emplois entre 2 directions se tient alors que le CTR emplois ne s'est pas encore réuni ;
- l'ensemble des personnels subit cette réforme qui vient toujours plus dégrader leurs conditions de travail ;
- le coût de cette réforme est complètement évacué des discussions.

Les représentants CGT Finances Publiques 31 et 34 n'ont pas siégé à la deuxième convocation de ce CTL (vendredi 11 décembre). Non seulement, ce CTL était convoqué à Toulouse pour les deux départements, mais les documents restaient inchangés, les choix des directions également.

Vos élus CGT Finances Publiques à ce Comité Technique Local :

Pour la Haute-Garonne

Boris BEAUDOIN : boris.beaudoin@dgfip.finances.gouv.fr

Rachel TISNÉ BRISON : rachel.tisne-brison@dgfip.finances.gouv.fr

Marie-Christine LAINÉ : marie-christine.laine@dgfip.finances.gouv.fr

Séverine BOLOGNESI FOURCADE : severine.bolognesi-fourcade@dgfip.finances.gouv.fr

Pour l'Hérault

Anne-Marie DURAND : anne-marie.durand@dgfip.finances.gouv.fr

Corinne GUILLEMIN : corinne.guillemin@dgfip.finances.gouv.fr

Éric SEMPERE : eric.sempere@dgfip.finances.gouv.fr

Alain DOURDOU : alain.dourdou@dgfip.finances.gouv.fr

Aurélie LAJOUÉ : aurelie.lajoue@dgfip.finances.gouv.fr

**Une force
à vos côtés**

**LUTTER
PLUS la cgt
pour
GAGNER PLUS**

**J'AGIS
JE M'ENGAGE
JE ME SYNDIQUE!**